



DELIBERATION DU COMITE DU POLE DU PAYS DU LUNEVILLOIS

Séance du 21 décembre

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 30
Présents : 21
Absents : 9
Procuration : 5
Nombre de suffrages exprimés : 26
Pour : 26
Contre :
Abstentions :

L'an 2016, le 21 décembre, les représentants du Comité du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Lunévillois, légalement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal de Lunéville, sous la présidence de Monsieur Hervé BERTRAND.

Étaient présents : M. ACREMENT René, M. AUBERT Jean-Christophe, M. BERTRAND Hervé, M. BILLIOTTE Daniel, Mme COLAS Claudine, M. COLIN Philippe, M. DEWAELE Jacques, M. DUJARDIN Bruno, Mme FALQUE Rose-Marie, M. GELLENONCOURT Laurent, M. GENAY François, Mme GEORGES Marie-Jo, M. GOGLIONE Jean-Marie, M. JAQUAT Jean-Pierre, Mme JACQUOT Dominique, M. MAILLIOT Frédéric, M. MARCHAL Michel, M. MERCIER Thierry, M. MULLER Bernard, M. SERVANT Guy, Mme VILLAUME Damienne

Étaient excusés avec pouvoir : M. de GOUVION SAINT CYR Laurent donne pouvoir à Mme COLAS Claudine, M. LAMBLIN Jacques donne pouvoir à M. BERTRAND Hervé, M. PISTER Jacques donne pouvoir à M. DEWAELE Jacques, M. HAINZELIN Francis donne pouvoir à M. DUJARDIN Bruno, Mme VAUDEVILLE Sabrina donne pouvoir à VILLAUME Damienne,

Étaient excusés ou remplacés : M. ARNOULD Philippe remplacé par M. GOGLIONE J. Marie, M. BAUDOIN Jacques M. BIENTZ Guy, M. GEX Christian, M. JAMBOIS Guy, M. SONREL Christophe remplacé par M. BILLIOTTE Daniel, M. BOUCAUD Christian remplacé par M. JACQUAT J. Pierre, M. ZABEL Bernard remplacé par VILLAUME Damienne, M. MARTIN J. Paul remplacé par M. MAILLIOT Frédéric.

Voix consultative : Mme LEHE Sophie, M. RICHARD Claude

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme COLAS Claudine

PRÉFECTURE
DE LUNEVILLE
- 3 JAN. 2017

2016-062

Demande de subvention à la Région

Date de convocation
15/12/2016

DATE D'AFFICHAGE
03 JAN. 2017

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Préfecture le :

03 JAN. 2017

et publication du :

03 JAN. 2017

Le Conseil Régional accompagne l'ingénierie de Pays. Le nouveau contrat actuellement en cours de discussion devrait continuer à prendre en charge ce type de dépenses.

La demande est réalisée sur la base des conditions financières connues à ce jour à savoir « Pour un chargé de mission : 50% de 36 000,00 €/an par ETP salaires et charges comprises.

Pour poste de secrétariat et de comptabilité : 50% de 27 000,00 €/an par ETP salaires et charges comprises. Le nombre de postes subventionnés est plafonné selon la strate de population à savoir 5-ETP pour le Pays du Lunévillois.»

Après avis favorable du Bureau du Pôle, le Comité du Pôle, après en avoir délibéré à l'unanimité :

– **AUTORISE** le Président à déposer un dossier de subvention auprès de la région pour financer le fonctionnement de la structure pour 2017

- **AUTORISE** le Président à procéder à toutes les démarches et à signer tous les documents relatifs à cette affaire,
- **PRECISE** que les crédits sont inscrits au budget primitif 2017

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Lunéville
Le Président,

